

Comptes 2015/2016 et budget 2017/2018

M. Alain Farine

Directeur, Association suisse des AOP-IGP

ori**G**in

ACTIF	BILAN '16 (CHF)	BILAN '15 (CHF)
BCV No K 0880.54.92 + gar. loyer + caisse	49'886.05	78'369.65
BCV No U 0880.91.09	2'956.70	15'868.79
<i>Total liquidités</i>	<i>49'842.75</i>	<i>94'238.44</i>
Actifs transitoires	52'894.11	69'005.50
Actifs immobilisés	4'393.02	4'025.00
TOTAL actif	107'129.88	167'268.94
PASSIF		
Passif transitoire – ch. à payer, pr. reçu d'av.	11'373.45	72'028.28
Bénéfice reporté	95'240.66	94'521.33
Bénéfice / perte de l'exercice	515.77	719.33
TOTAL passif	107'129.88	167'268.94

Exercice 2015

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom
et budget présenté à l'AG du 10.11.2015)

PRODUITS	exercice '15 (CHF)	budget '15 (CHF)
Cotisations	246'587.01	240'000
Dons - Contributions	192'278.43	190'000
TOTAL produits	438'865.44	430'000

CHARGES DE PERSONNEL

exercice '15 (CHF)

budget '15 (CHF)

Personnel

270'722.30

270'000

Consultants

51'039.22

55'000

FRAIS GENERAUX

Frais de voyage et manifestations

25'461.96

15'000

Frais administratifs

35'646.26

30'000

PROJETS

Frais de projets

55'276.37

60'000

TOTAL charges

438'146.11

430'000

BENEFICE EXERCICE '15

719.33

0

Exercice 2016

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom)

PRODUITS	exercice '16 (CHF)	budget '16 (CHF)
Cotisations	241'127.22	240'000
Dons - Contributions	162'437.71	210'000
TOTAL produits	403'564.93	450'000

exercice '16 (CHF) budget '16 (CHF)

CHARGES DE PERSONNEL

Personnel	281'180.80	350'000
Consultants	47'382.43	15'000

FRAIS GENERAUX

Frais de voyage et manifestations	34'406.58	15'000
Frais administratifs	30'827.15	30'000

PROJETS

Frais de projets	9'252.20	40'000
------------------	----------	--------

TOTAL charges	403'049.16	450'000
----------------------	-------------------	----------------

BENEFICE EXERCICE '16	515.77	0
------------------------------	---------------	----------

Rapports du réviseur des comptes, 2014 et 2015
Fiduciaire Fiprom, CH-Lausanne
(www.prometerre.ch)

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au comité technique de OriGIn

021 614 24 29
Fax 021 614 24 03
fiprom@prometerre.ch
www.prometerre.ch

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité technique de OriGIn, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de OriGIn pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice de l'exercice de CHF 719.33, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 21 juin 2016

Fiprom sa
Fiduciaire de Prométerre

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au comité technique de OriGIn

021 614 24 29

Fax 021 614 24 03

fiprom@prometerre.ch

www.prometerre.ch

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité technique de OriGIn, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de OriGIn pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice de l'exercice de CHF 515.77, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 6 avril 2017

Budget 2017/2018

(17.10.2017)

PRODUITS	2017 (CHF)	2018 (CHF)
Cotisations	243'000	300'000
Dons – Contributions	250'000	140'000
TOTAL produits	493'000	440'000

	budget '17 (CHF)	budget '18 (CHF)
CHARGES DE PERSONNEL		
Personnel	285'000	290'000
Consultants	12'000	5'000
FRAIS GENERAUX		
Frais de voyage et manifestations	56'000	10'000
Frais administratifs	30'000	25'000
PROJETS		
Frais de projets (y compris Représentants US, UE et Afrique)	125'000	130'000
TOTAL charges	508'000	460'000
PERTE EXERCICE	- 15'000	- 20,000

Approval by the GA

Approbation par l'AG

Aprobación para la AG

- i. Execution / Comptes / Exercicio 2015 – 2016
- ii. Budget / Budget / Presupuesto 2017 – 2018